

DEPARTEMENT
DU VAR

EXTRAIT du REGISTRE
des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale
De GRIMAUD

PREFECTURE DU
VAR - TOULON

C. C. A. S. de GRIMAUD
697 route nationale
83310 GRIMAUD

Objet : Autorisation de mandatement sur crédits d'investissement 2024

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre à onze heure, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de Madame Martine LAURE, Vice-Présidente, en lieu ordinaire de ses séances et après convocations régulièrement faites à domicile.

		Présents :	
Nombre de membres		Madame Martine LAURE	
- En exercice :		15	Monsieur François BERTOLOTTO
- Présents :		14	Madame Marie-Dominique FLORIN
- Votants :		14	Madame Viviane BERTHELOT
			Monsieur Jean-Louis BESSAC
			Madame Janine LENTHY
			Madame Yvette ROUX
			Madame Isabelle LUPORINI
			Monsieur Stéphane PEYNE représenté par
			Monsieur Bruno RAMBERT
			Madame Anne ZACHARY
			Madame Mireille BRUNEAU
			Madame Simone LONG
			Madame Eva VON FISCHER BENZON
			Madame Huguette REBOUL

Excusés : Monsieur Alain BENEDETTO

Secrétaire de Séance : Anne-Charlotte SALVI

Afin de permettre la poursuite d'opérations d'investissement entre deux exercices budgétaires et en application des dispositions de l'article L.1612-1 du C.G.C.T., le Conseil d'Administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à mandater, à compter du 01 janvier 2024, les dépenses d'investissement relatives à l'exercice 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, conformément au détail ci-joint :

Budget CCAS :

Article	Libellé nature	Budget 2023	Anticipation crédits 2024
205	Concessions, brevets, licences	4 000 €	1 000 €
	Total chapitre 20	4 000 €	1 000 €

2135	Installations générales	3 000 €	750 €
2182	Matériels de transport	3 000 €	750 €

2183	Matériel bureautique et Informatique	3 000 €	750 €
2184	Mobilier	7 000 €	1 750 €
2188	Autres immobilisations corporelles	4 000 €	1 000 €
	Total chapitre 21	20 000 €	5 000 €
2314	Constructions sur sol d'autrui	29 600 €	7 400 €
	Total chapitre 23	29 600 €	7 400 €
	Total Général	53 600 €	13 400 €

Il est rappelé que la décision sollicitée cessera de produire ses effets dès l'adoption du budget unique correspondant.

Ainsi délibéré à Grimaud, les jour, mois et an susdits.

**La Vice-Présidente,
Martine LAURE**

